

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SAINTE-ANDRÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DECEMBRE 2025

## PREAMBULE

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'Administration du CCAS est appelé à débattre des orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire. Il permet d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires basées sur des éléments d'analyse prospective. Le DOB donne aux administrateurs la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de l'établissement.

S'il n'a aucun caractère décisionnel, il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique l'actant.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du DOB qui doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.

Le ROB présente les orientations budgétaires envisagées de l'exercice ainsi que, le cas échéant, la structure et la gestion de la dette éventuelle, **ce qui ne concerne pas le CCAS de SAINT-ANDRE LEZ LILLE**. En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses de personnel et de ses effectifs.

Dans un souci de transparence, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS, et ceci bien que cet état des lieux soit, plusieurs fois par an, restitué en Conseil d'Administration, par les documents-cadres comme la présentation du budget, du compte administratif ou des décisions budgétaires modificatives.

La présentation de ce Rapport d'Orientation Budgétaire constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements du CCAS et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale que le CCAS de la Ville de Saint-André impulse.

## I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER ET SES CONSEQUENCES

### A. Un environnement international marqué par des instabilités persistantes

Depuis 2022, le contexte économique mondial demeure fortement contraint. Les conflits armés en Ukraine et au Moyen-Orient se prolongent, générant des tensions géopolitiques durables et des effets économiques continus sur les marchés de l'énergie, des matières premières et sur les chaînes logistiques. Parallèlement, les impacts du dérèglement climatique s'intensifient, avec des conséquences tangibles pour les populations comme pour les institutions publiques, appelant un renforcement des capacités d'adaptation et de prévention.

Ces tendances lourdes obligent les collectivités à maintenir une vigilance accrue dans la conception et le pilotage de leurs politiques publiques, en particulier dans le champ social.

### B. Un contexte économique national fragile et porteur d'incertitudes

#### 1. Perspectives macroéconomiques nationales

La France aborde l'année 2026 dans une situation marquée par une fragilité durable de ses finances publiques.

Selon les dernières estimations de la Banque de France, la croissance du PIB devrait atteindre 1,2 % en 2026, après un ralentissement attendu en 2025. L'inflation, après un pic observé en 2023-2024, devrait se stabiliser à un niveau modéré, autour de 1,4 % en 2026.

Sur le plan budgétaire, l'État demeure sous tension :

- Déficit public estimé autour de -5,7 % du PIB en 2026,
- Dette publique projetée à plus de 118 % du PIB.

Ces indicateurs témoignent d'une faible marge de manœuvre pour les finances publiques nationales et d'un risque accru de mesures de redressement susceptibles d'impacter les collectivités.

#### 2. Une instabilité politique et budgétaire renforcée depuis 2024

L'année 2025 a été marquée par une dégradation du climat politique et financier :

- Haute progressive du coût de la dette,
- Dégradation de la note souveraine de la France,
- Comportement attentiste des ménages, dont le taux d'épargne demeure élevé.

Dans ce contexte, l'élaboration du dernier ROB de la mandature intervient alors même que le Projet de Loi de Finances (PLF) et le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) restent instables.

La Commission Mixte Paritaire, réunie le 26 novembre, n'a pas permis de dégager un accord :

- PLFSS : nouvelle lecture dans les deux chambres, puis retour à l'Assemblée à partir du 2 décembre.
- PLF : examen au Sénat jusqu'au 15 décembre, puis convocation d'une Commission Mixte Paritaire (CMP). Le Parlement dispose jusqu'au 31 décembre pour adopter un texte définitif malgré des divergences persistantes.

Cette absence de visibilité nationale constitue un facteur majeur d'incertitude pour les collectivités.

### **3. Conséquences pour les collectivités et enjeux pour le CCAS**

Face à ce contexte national contraint, les collectivités doivent anticiper de possibles mesures d'économie et une évolution des dotations et compensations, susceptibles d'impacter leurs budgets sociaux.

Pour autant, et malgré ce climat instable, la Ville s'est engagée à maintenir sa subvention de fonctionnement au CCAS pour 2026.

Cet engagement est déterminant :

- Il assure la stabilité des capacités d'intervention du CCAS,
- Il garantit le maintien des dispositifs d'accompagnement des publics fragiles,
- Il protège, pour l'exercice à venir, la conduite des actions sociales contre les incertitudes nationales.

Ainsi, le CCAS peut projeter son action 2026 sans perte de moyens, tout en demeurant vigilant face aux évolutions législatives et financières nationales.

### **4. Cadre budgétaire 2026 : prudence, sincérité et équilibre**

Dans cet environnement mouvant, le budget primitif 2026 du CCAS doit s'inscrire dans une stratégie de :

- Prudence renforcée, compte tenu des incertitudes sur les charges et l'évolution du secteur médico-social ;
- Equilibre budgétaire, conformément aux règles applicables aux établissements publics administratifs locaux.

Cette approche vise à sécuriser les actions existantes tout en permettant une adaptation progressive aux besoins sociaux émergents.

## **5. Conclusion : une action sociale stabilisée mais attentive aux évolutions nationales**

Le ROB 2026 du CCAS s'inscrit dans une double exigence :

- Adapter l'action sociale à un contexte économique international et national instable, marqué par des tensions durables ;
- Préserver les valeurs de solidarité, de proximité et d'efficacité qui structurent l'action du CCAS.

Grâce au maintien de la subvention municipale, le CCAS est en mesure d'assurer la continuité de ses missions auprès des publics les plus fragiles en 2026. Néanmoins, la vigilance demeure indispensable face aux arbitrages budgétaires nationaux à venir.

## **II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DU CCAS DE SAINT-ANDRE LEZ LILLE**

Le Centre communal d'Action Sociale met en œuvre la politique sociale déterminée par la loi et par les élus.

Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (Etat, Département, Caisse d'Allocations familiales...) et privées (associations et organismes divers). Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.

Le CCAS met en place une politique de solidarité à destination des plus fragiles autour d'actions de prévention et de développement social.

Les axes de la politique sociale du CCAS de Saint-André lez Lille définis par le projet social adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration le 17 octobre 2024, sont les suivants :

- Garantir l'accès et le maintien des droits en développant l'accueil de proximité pour tous,
  - o En favorisant l'accès au numérique,
  - o En maintenant les droits des personnes et en réduisant le non recours,
  - o En luttant contre les discriminations pour faciliter l'intégration.
- Accompagner tous les Andrésiens tout au long de leur parcours social et favoriser leur inclusion,
  - o En répondant aux situations d'urgence pour des aides ponctuelles
  - o En accompagnant vers un habitat accessible, décent et abordable pour tous,
  - o En protégeant tous les Andrésiens par la prévention santé,
- Accompagner le bien vieillir,
  - o En favorisant et valorisant la rencontre et le lien social,
  - o En luttant contre l'isolement et en prévenant la perte d'autonomie,
  - o En accompagnant les aidants de personnes dépendantes.

Le CCAS porte différents services et dispose d'un budget principal.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le budget principal du CCAS est passé sous la nomenclature M57.

Le budget principal du CCAS retrace les différentes attributions du CCAS qui relèvent des textes réglementaires et des missions que la Ville lui a déléguées.

Le fonctionnement du CCAS de Saint-André est assuré par la subvention d'équilibre versée par la commune.

Conformément au Code Général des Collectivités et à l'instruction comptable M57, ce budget est voté par nature (chapitres en section de fonctionnement et d'investissement).

Pour rappel le budget primitif de 2025 du CCAS se composait comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 688 335.00 €	1 688 335.00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	45 525.00 €	45 525.00 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	1 733 860.00 €	1 733 860.00 €

## A. La gestion courante : la section de fonctionnement

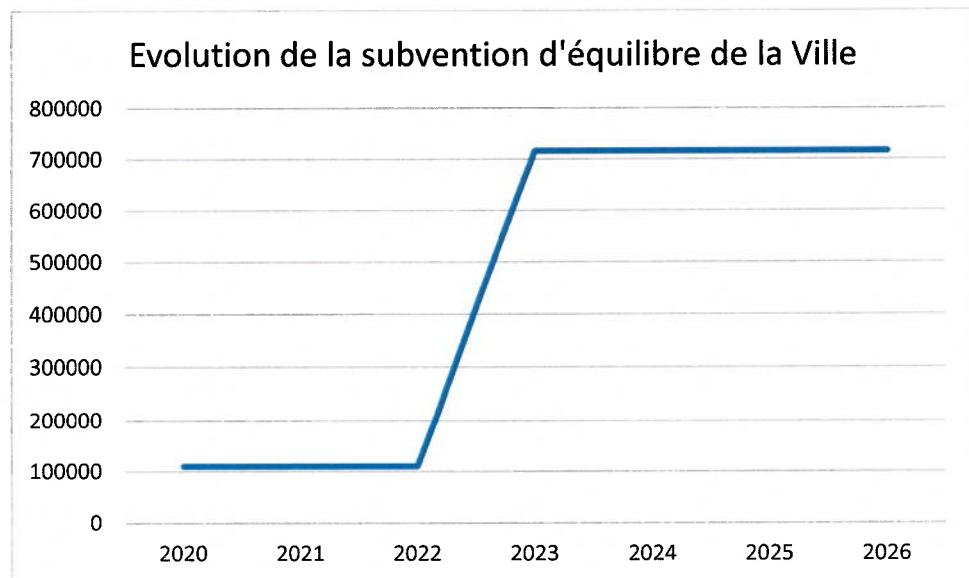
### 1. Les recettes réelles de fonctionnement 2020-2026

Les principales ressources du CCAS sont :

- La subvention versée par la commune,
- Le financement par l'Etat de l'ACI (Atelier Chantier Insertion),
- Le financement de la France Services

Le CCAS est aussi financé par les produits des services publics (repas à domicile, foyer restaurant, animations, du domaine (participations des usagers occupant les logements d'urgence).

Depuis 2023, la Ville a augmenté la subvention versée au CCAS. Celle-ci comprend le coût du personnel communal mis à disposition, le remboursement des frais liés aux charges des contrats aidés d'insertion, et la subvention de fonctionnement soit 714 595 €. Ce montant est reporté en 2026.

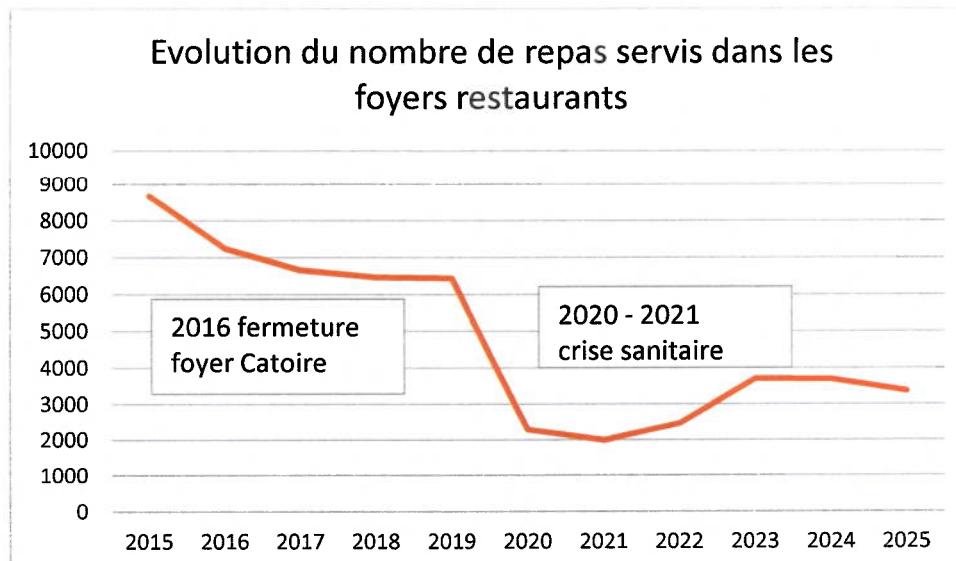


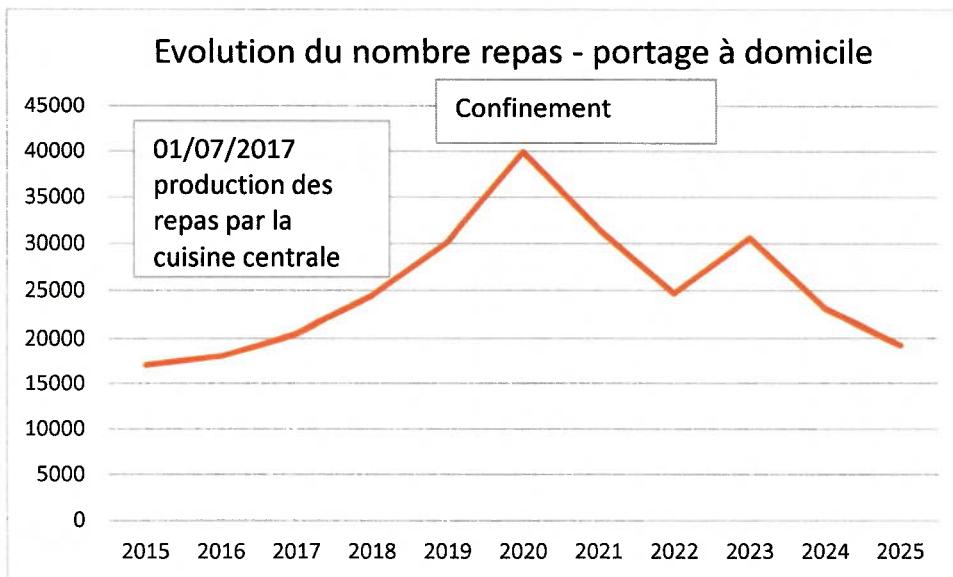
Le CCAS est également financé par l'Etat pour la gestion des 4 chantiers d'insertion. En 2026, le CCAS sera conventionné pour 24.98 ETP, soit un financement de 600 000 €. En effet, l'Etat prend en charge 23 458 € par ETP à l'année.

**Les recettes de fonctionnement estimées sont également composées de :**

**Du financement par l'Etat (Agence Nationale de la Cohésion du Territoire) du fonctionnement de l'Espace France services pour 50 000 €.**

**Des prestations de services** du foyer restaurant et du portage de repas.





### **Du versement des loyers des logements d'urgence ;**

**Du remboursement par l'association Temps de Vie** de la ½ de la part des charges restant due pour les salariés en insertion accueillis au Clos Fleuri ;

**Des inscriptions aux ateliers gym douce sur des prévisions équivalentes :** le nombre d'inscription est stable avec des tarifs qui n'évolueront pas cette année.

Recettes de fonctionnement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
013 Atténuations de charges	556 200,00	566 200,00	571 264,00	662 400,00	641 200,00	601 200,00
70 Produits des services, domaines et ventes diverses	170 715,00	169 720,00	178 500,00	237 500,00	210 760,00	210 560,00
74 Dotations et participations	144 176,00	142 576,00	772 115,00	776 495,00	772 095,00	764 595,00
75 Autres produits de la gestion courante	16 180,00	16 180,00	22 620,00	25 336,00	16 385,00	17 784,00
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>887 271,00</b>	<b>894 676,00</b>	<b>1 544 499,00</b>	<b>1 701 731,00</b>	<b>1 640 440,00</b>	<b>1 594 139,00</b>
<b>Recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 000,00</b>					
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>888 271,00</b>	<b>895 676,00</b>	<b>1 545 499,00</b>	<b>1 702 731,00</b>	<b>1 641 440,00</b>	<b>1 595 139,00</b>
R002 Excédent de fonctionnement reporté	699 706,74	718 395,41	762 328,74	812 239,52	680 000,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement incluant le 002</b>	<b>1 587 977,74</b>	<b>1 614 071,41</b>	<b>2 307 827,74</b>	<b>2 514 970,52</b>	<b>2 321 440,00</b>	<b>1 595 139,00</b>

## 2. Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 - 2026

Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment des charges de personnel et des charges à caractère général.

Ces dépenses permettent le fonctionnement des services proposés à la population ou le bon entretien du patrimoine (logement d'urgence, matériel informatique).

Conformément aux axes définis, le budget 2026 verra un effort porté particulièrement sur :

- La garantie et le maintien des droits,
- Le maintien des dépenses de personnel,
- Les aides facultatives en direction des familles en difficulté,
- Les actions en direction des seniors (lutte contre l'isolement, prévention santé, lutte contre la fracture numérique).

### **Le développement de l'accueil de proximité pour tous :**

Depuis 2022, le CCAS est labellisé France Services afin d'accompagner les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives. Ce dispositif vise à faciliter l'accès aux services publics, en particulier pour les personnes rencontrant des difficultés numériques ou administratives.

En 2025, 1 353 usagers ont été accueillis au sein de France Services, pour un total de 2 324 accompagnements réalisés. Parmi eux, 60 % sont des Andréasiens.

Parmi les personnes accompagnées :

- 91 % ont besoin d'une aide à la réalisation de leurs démarches,
- 8 % rencontrent des difficultés d'accès à un équipement informatique ou à internet,
- 4 % nécessitent un appui à la navigation,
- 30,9 % découvrent France Services pour la première fois.

Les principales thématiques d'accompagnement concernent :

1. Les titres d'identité et l'immatriculation des véhicules,
2. La retraite,
3. Les impôts.

Concernant les modalités d'accueil :

- 72,15 % des demandes sont traitées en flux, sans rendez-vous,
- 17,9 % sont gérées par téléphone,
- 9,79 % font l'objet d'un accompagnement sur rendez-vous, principalement pour les dossiers retraite.

En moyenne, les conseillers France Services réalisent 11,4 accompagnements par jour (rendez-vous, ateliers, accès libre à un ordinateur, renseignements...). Cela représente environ 2 500 accompagnements par an, soit 210 usagers accompagnés par mois.

Depuis la labellisation en janvier 2022, plus de 9 700 accompagnements ont été effectués.

Depuis la labellisation France Services en avril 2022, l'offre d'accueil s'est progressivement élargie grâce à de nouveaux partenariats. Un accord signé en novembre 2023 a permis d'intégrer les démarches liées au Chèque énergie, pour lesquelles les conseillers informent et accompagnent désormais les

usagers. Ce partenariat associe également l'Anah, avec l'ajout de deux dispositifs : MaPrimeRénov' pour la rénovation énergétique et MaPrimeAdapt' pour l'adaptation du logement à la perte d'autonomie, entrés en vigueur en janvier 2024.

Depuis le 1er janvier 2025, l'URSSAF a rejoint le réseau France Services ; les conseillers seront formés au 1er trimestre 2025 pour accompagner les usagers sur les démarches Cesu.

Par ailleurs, le CCAS a renforcé ses permanences partenariales avec l'intégration de l'accueil de proximité des Finances publiques depuis septembre 2024 et de l'accueil usagers de la MEL depuis décembre 2024.

Ces évolutions traduisent une forte diversification et un développement continu de l'offre d'accompagnement proposée par France Services.

L'activité du conseiller numérique a connu une progression significative depuis sa prise de poste. Pour l'année 2025, une stabilité est envisagée par rapport à 2024, avec environ 780 accompagnements prévus. Parmi ceux-ci, 41 % concernent des accompagnements individuels et 59 % des ateliers collectifs. Les usagers de plus de 60 ans représentent une part importante du public accueilli : 21,7 % ont entre 60 et 70 ans et 21,7 % ont plus de 70 ans. Par ailleurs, le conseiller numérique a réalisé 70 interventions à domicile afin d'accompagner des Andrésiens à mobilité réduite.

La communication renforcée en 2025 sur les réseaux sociaux, dans le journal municipal et lors des événements locaux a montré son efficacité, permettant de toucher de nouveaux publics. Elle sera donc poursuivie en 2026 et diversifiée à travers de nouveaux supports (Gazette des Séniors, présence en mairie, sur le marché et dans les LCR).

Par ailleurs, les ateliers numériques consacrés à l'intelligence artificielle ont rencontré un succès notable, en attirant notamment un public plus jeune.

Le CCAS proposera des permanences France services et numériques délocalisées dans le local du LCR des Vertes Feuilles dès la réhabilitation du local par le bailleur. Ce nouveau service répondant à la démarche de l'aller vers, nécessitera des dépenses nouvelles d'achat de fournitures ou déploiement de la fibre pour rendre un service de proximité de qualité.

### **Le fonctionnement général du CCAS :**

L'objectif est de maîtriser les charges à caractère général tout en préservant la qualité des prestations.

Les enveloppes budgétaires sont globalement maintenues, avec quelques ajustements ciblés :

- Les crédits liés aux fluides sont confortés, leur évolution étant finalement inférieure aux projections de 2022 ;
- Les crédits de fonctionnement de l'Espace France Services (papier, fournitures, reprographie) sont également stabilisés, en lien avec la hausse de l'activité ;
- L'entretien du parc automobile bénéficie d'une revalorisation, en prévision de la cession des véhicules les plus anciens ;
- Enfin, les dépenses de fournitures sont réduites grâce à l'adhésion du CCAS à des groupements de commandes.

## Les dépenses de personnel :

### - **Le personnel de la Ville mis à la disposition du CCAS :**

Les traitements et charges des personnels du CCAS sont pris en charge par le budget de la Ville et seront reversés totalement par le CCAS à la ville sur état trimestriel conformément à la convention de moyens entre la Ville et le CCAS signée le 08 mars 2024 et modifiée le 20 novembre 2024. Cette convention permet de valoriser les moyens mis à disposition entre les deux structures, au service des administrés.

La réorganisation de la Direction a nécessité :

- Le recrutement de profils expérimentés en catégorie A : un attaché sur le poste de responsable Animations Séniors, un assistant socio-éducatif ;
- La création de poste d'un assistant de direction.

La masse salariale a donc augmenté pour répondre aux besoins des habitants mais aussi en raison :

- Du SMIC,
- Du point d'indice en 2023,
- La revalorisation du point indiciaire en 2024,
- La revalorisation possible des cotisations patronales d'un point en 2024 et de 4 points en 2025,
- La participation employeur en prévoyance et en santé dès le 1er janvier 2025.

### - **Les agents recrutés par le CCAS :**

#### Le conseiller numérique France service (CnFs) :

Le CCAS a été retenu dans le cadre du plan de relance pour recruter un conseiller numérique. Le contrat de projet prend fin en octobre 2026.

Le coût annuel est estimé à 38 000 €.

#### Le travailleur social :

L'expertise du travailleur social permet le développement d'un accompagnement global et individualisé mais surtout une évaluation de la situation en sa globalité et une expertise.

Le coût annuel est estimé à 60 000 €.

<b>Effectifs en activité hors personnel d'insertion</b>	<b>2025</b>			<b>Orientations 2026</b>		
	<b>Total</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Contractuels</b>	<b>Total</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Contractuels</b>
Filière Administrative Catégorie B	1	0	1	1	0	1
Filière Assistant Socio-éducatif Catégorie A	1	0	1	1	0	1

#### Les agents en insertion :

Le CCAS est habilité à gérer 4 ateliers chantiers d'insertion (ACI) et est financé pour 2026 pour 24.98 ETP, soit un coût total estimé à 650 000 €.

L'Etat avait fait le choix de réduire le conventionnement en 2024 et 2025 mais le CCAS confirme soutenir une aide pour 26.80 ETP, afin de maintenir son action d'insertion professionnelle.

### **La formation des personnels :**

Le CCAS souhaite renforcer le parcours de formation des agents en insertion, avec une attention particulière portée aux équipes des espaces verts, souvent confrontées à davantage de difficultés d'accès à l'emploi à l'issue de leur contrat.

En 2025, le CCAS vise un taux de sorties positives de 65 %, supérieur à l'objectif de 60 % fixé par l'État. Le développement des compétences constitue donc un levier essentiel pour atteindre ces résultats.

Un budget formation renforcé permettra de diversifier les offres, de mieux adapter les programmes aux besoins des agents et d'assurer un suivi individualisé de qualité.

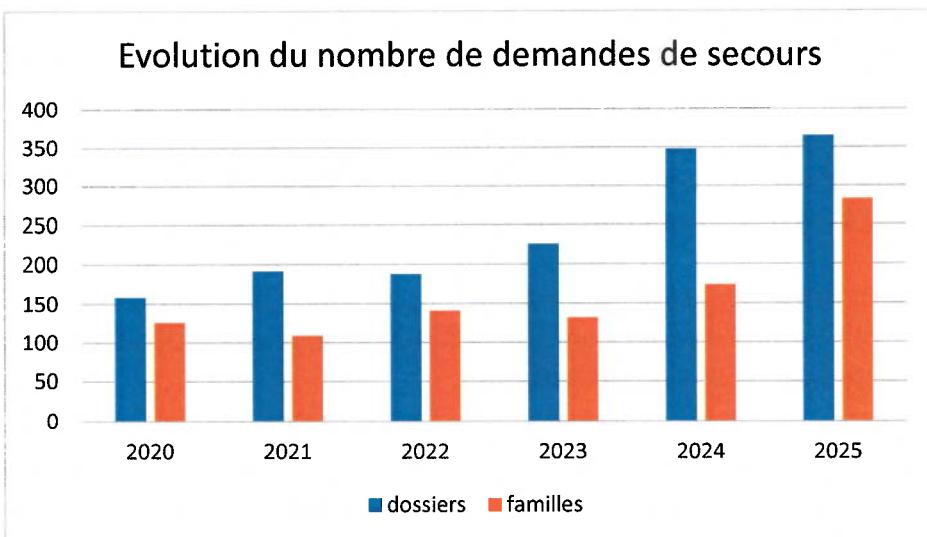
### **Les dépenses liées aux secours :**

Le CCAS soutient la population en difficulté financière par le biais de différentes aides prévues dans le règlement des aides facultatives et le barème des aides. Il s'agit d'apporter une aide aux familles dans le règlement de leur loyer, de leurs factures de fluides, dans la prise en charge des frais de restauration scolaire ou de CLSH mais aussi d'apporter une aide alimentaire.

L'offre de services s'est adaptée aux nouvelles situations de précarité dans un contexte inflationniste et suite à la crise sanitaire. Le barème a donc été revu en 2024 dans un souci de simplification et d'adaptabilité aux situations.

Ce changement de barème a eu des implications financières significatives. Les dépenses sont estimées au double de celles d'auparavant, nécessitant une augmentation du budget.

De plus, nous constatons depuis 2020 une augmentation du nombre de dossiers instruits et du nombre de familles bénéficiaires des aides facultatives. Sur l'année 2025, 282 familles ont été accompagnées contre 174 familles en 2024 (365 dossiers instruits contre 348 en 2024), soit une augmentation des accompagnements de 62% en une année.



Le CCAS reste particulièrement attentif aux situations d'impayés. Les usagers identifiés par EDF ou ILEO comme étant en difficulté – notamment les bénéficiaires du chèque énergie ou d'une aide du CCAS – sont systématiquement contactés afin de leur proposer une évaluation de leur situation et un accompagnement adapté.

Dans cette logique de soutien aux familles en difficulté financière, l'enveloppe consacrée aux secours est portée à 150 000 €.

#### **La prévention santé :**

Le CCAS poursuit ses actions de prévention et de promotion de la santé, en encourageant les habitants à prendre soin d'eux, à recourir aux soins et à participer aux campagnes de dépistage.

Les initiatives en faveur du bien vieillir visent à lutter contre l'isolement, maintenir l'autonomie et préserver la santé cognitive des seniors, notamment à travers des jeux de société, des activités mémoire et le développement du lien social. L'accès au numérique est également facilité, par exemple via la visioconférence.

Dans une démarche de bien vivre ensemble, le CCAS organise des actions de sensibilisation comme le Téléthon, mobilisant familles et associations autour du handicap et de la solidarité.

Face à la montée des problématiques de santé mentale et d'addictions, le CCAS renforce sa coopération avec le secteur psychiatrique 59G20 Lille Ouest et développe la formation de ses agents. Une formation en premiers secours en santé mentale a été organisée fin 2025 et sera poursuivie en 2026.

Le CCAS continue par ailleurs à former ses professionnels et ceux de la Ville à la détection et à la prévention des violences intrafamiliales, en lien étroit avec la Police municipale. Une formation interservices est prévue au 1er semestre 2026 pour consolider cette coopération.

### **Les actions en faveur des personnes retraitées et des personnes âgées :**

21% de la population andrésienne a plus de 60 ans. Parmi eux, 166 sont âgés de plus de 90 ans.

778 personnes de plus de 65 ans vit seul.

Si les séniors andrésiens ont une vie plutôt favorable, la précarité des personnes âgées est aussi moins visible que celle des jeunes.

Ces séniors sont davantage en risque d'isolement relationnel. Cette solitude et cet isolement touchent plus particulièrement les bénéficiaires des CCAS en raison de leur situation de précarité sociale et sanitaire.

Le CCAS développe une politique active en faveur du bien vieillir, articulée autour de trois axes :

- Accompagner les seniors actifs à travers des animations favorisant l'autonomie et le lien social ;
- Prévenir l'isolement et la perte d'autonomie des seniors les plus âgés ;
- Soutenir les aidants dans leur rôle au quotidien.
- 

La lutte contre la solitude reste une priorité, notamment à travers les plans Canicule et Isolement et le renforcement du réseau de bénévoles. En 2026, le CCAS poursuivra la démarche de l'aller-vers pour maintenir l'autonomie à tous les âges, en multipliant les actions intergénérationnelles et les projets partagés avec les familles, en lien avec la Direction des Festivités.

La programmation annuelle continuera de proposer des informations et conseils pratiques sur la santé, le logement, les loisirs et les aides aux aidants.

Le CCAS ouvrira davantage ses sorties culturelles aux familles, avec une tarification au quotient pour favoriser l'accès à la culture et aux loisirs des publics les plus vulnérables.

Le budget 2026 permettra de soutenir ces actions, incluant :

- Le portage de repas à domicile et la gestion du foyer-restaurant Jeanne de Flandre,
- Une programmation culturelle annuelle (musées, opéra, théâtre),
- Le banquet de printemps,
- Le renforcement du réseau de bénévoles,
- Et diverses actions de prévention.

## **B. La section d'investissement**

### La section d'investissement comprend :

- En recettes, uniquement les écritures d'ordre et un virement entre section ;
- Les dépenses permettent d'assurer les moyens matériels des services (matériels, mobilier, matériel informatique, entretien des logements).

## 1. Les recettes d'investissement pour 2026

Les ressources proviennent classiquement :

- Des amortissements ;
- Un virement de la section de fonctionnement.

## 2. Les dépenses d'investissement pour 2026

Le CCAS n'est pas propriétaire des bâtiments qui lui sont mis à disposition par la Ville.

Les projets du CCAS consistent davantage en l'amélioration de la qualité des services proposées aux administrés

**Les priorités d'action sont les suivantes :**

- L'aménagement du foyer Jeanne de Flandre ;
- Le renouvellement des licences microsoft pour l'ensemble des postes du CCAS
- L'aménagement du Local LCR des Vertes Feuilles.

Ainsi, les dépenses d'investissement pour 2026 sont évaluées à 35 500 €.

### III. EN CONCLUSION

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a pour objectif d'informer le Conseil d'administration sur l'évolution financière du CCAS.

Il présente des prévisions budgétaires servant de base à l'élaboration du Budget Primitif (BP), qui sera voté avant le Compte Financier Unique (CFU) et donc sans l'intégration des résultats réels. Il est par conséquent difficile de comparer directement les masses budgétaires entre le BP 2025 et le BP 2026. Ces prévisions seront ensuite consolidées lors du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

Le ROB met en évidence plusieurs axes stratégiques majeurs :

- Le renforcement d'une offre de services adaptée aux besoins de la population ;
- La contribution à la cohésion sociale du territoire, notamment via le développement de ressources et d'actions en faveur de l'inclusion numérique ;
- Le soutien à l'emploi et à la formation grâce aux chantiers d'insertion ;
- L'augmentation des crédits pour les aides facultatives, afin d'accompagner les familles les plus fragilisées.

Envoyé en préfecture le 05/01/2026

Reçu en préfecture le 05/01/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 059-265905273-20251218-D19\_2025-DE